

Stéphane GUSMEROLI
Benoît Laval
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 1^{er} décembre 2014

Pièces jointes :

- Copie de notre courrier du 16 juin 2014 demandant les conclusions de l'étude de faisabilité relative à l'implantation de la Maison du Parc Régional de Chartreuse à Saint-Pierre-de-Chartreuse
- Proposition de Chartreuse Dynamique relative à l'aménagement du village

Monsieur le Maire,

Cela fait plusieurs années maintenant que des réflexions et discussions se tiennent entre le Parc Régional de Chartreuse, la communauté de communes et les communes concernant le projet de construction d'une nouvelle maison du Parc.

Les 17 janvier et 2 septembre 2014, vous avez confié deux missions au cabinet d'architecture et d'urbanisme Jean Lovera concernant le bâtiment de l'ancienne mairie :

- une étude de faisabilité relative à l'implantation de la Maison du Parc Régional de Chartreuse à Saint-Pierre-de-Chartreuse (dont nous vous avons demandé les conclusions par courrier du 16 juin 2014)
- une étude de diagnostic technique

Dernièrement encore, le Comité syndical du Parc a fait savoir qu'il souhaitait vivement que ce projet voie le jour à Saint Pierre de Chartreuse. Il veut maintenant prendre une décision rapidement quant au site d'implantation de sa future maison du Parc, pour permettre de lancer les études préalables de projet en 2015.

Nous considérons que ce projet est indispensable pour l'image, le développement et le rayonnement de Saint Pierre de Chartreuse. Il doit contribuer à maintenir le positionnement de Saint Pierre comme cœur historique de toute la Chartreuse. Aussi, nous souhaitons avoir des informations concernant vos intentions à propos de ce sujet.

Par le présent courrier, nous formulons la question orale* que je vous poserai lors du prochain conseil municipal à ce sujet :

- Quand prévoyez-vous de présenter aux membres du conseil municipal les résultats des deux études concernant le bâtiment de l'ancienne mairie ?
- Lors du conseil municipal du 28 avril 2014, vous aviez promis de tenir un débat public sur ce projet, compte-tenu de l'enjeu majeur que cela représentait pour le village. Quand prévoyez-vous ce débat ?
- Quelles sont maintenant vos intentions sur ce projet et comment prévoyez-vous de les faire connaître aux représentants du Parc de Chartreuse début 2015 ?

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas d'idée sur cette question, nous vous transmettons la proposition globale et argumentée de Chartreuse Dynamique qui s'inscrit dans un projet global d'aménagement du village.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane GUSMEROLI

Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune »